



ARRIVÉ LE :
06 JUIN 2026
Sous-Préfecture de SARLAT
Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT
Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir
58 avenue Jean Jaurès 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU

L'an deux mil vingt-six, le 26 mai, à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de La Chapelle Saint-Jean, sous la présidence de M. Dominique DURAND, Président.

Date de convocation : 20 mai 2026

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	57
Présents	50
Votants :	53
Pour :	53
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Patrice LOISEAU, Sylviane GRANDCHAMP, Fabienne SAULIERE, Lionel ARMAGHANIAN, Jean-Marc RENOUX, Jean-Marie CHANQUOI, Patricia FLAGEAT, Stéphane ROUDIER, Patrick GAGNEPAIN, Daniel DEVAUX, Gaston GRAND, Louis-Charles BARNIER, Jean-Louis PUJOLS, Roland MOULINIER, Nicolas DJERBI, Béatrice ROLLAND, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Francine BOURRA, Eric SOURBÉ, Nadine PIERSON, Alexandra DUMAS-NIVERT, Francis AUMETTRE, Philippe COLLAS, Thierry LACHAISE, Patrick DELAUGEAS, Pascale LARUE, Claudine LIARSOU, Jean-Yves VERGNE, Stéphanie PORTE, Jean-François CHAVEROCHE, Frédéric GAUTHIER, Anne Marie BOSLIMON, Ali DOGRU, Laurence DUMONT, Renée MATHIEU-BROIZAT, Philippe SISCARD, Isabelle DUPUY, Sylvain GAUTHIER, Maxime BOURNAZEL, Jean-Luc BLANCHARD, Odette LACOSTE, Stéphane GREFFE, Dominique DURAND, Sandrine GERAUD.

Suppléant : Daniel BOUTOT représenté par Rolande DEVAUX, Claude SAUTIER représenté par Didier CONSTANT, Jean-Jacques DUMONTET représenté par Annick CLAUZADE, Daniel GAILLARD représenté par Mathilde CHATEAURET, Dominique DURUY représentée par Gilles COZANET

Excusés : Gérard MERCIER donne pouvoir à Pascale LARUE, Jean BOUSQUET donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Coralie DAUBISSE-BOYER donne pouvoir à Stéphanie PORTE, Didier CLERJOUX, Jean-Michel LAGORSE, Victor MONTEIL, Jean-Michel LAGORCE.

SECRÉTAIRE : Ali DOGRU

Objet : Mise en place des commissions thématiques : arrêt des modalités

Dans le prolongement de l'installation de la gouvernance de la CCTHPN, il est proposé d'arrêter les modalités de mise en place des commissions thématiques.

À cet effet, il est proposé la création des commissions thématiques suivantes, correspondant chacune à une vice-présidence, à l'exception de celles relevant de structures satellites (CIAS et EPIC Office de Tourisme) :

- Dynamiques économiques et attractivité productive ;

- Stratégie financière, coopération et transformation publique ;
- Stratégie d'aménagement durable et habitat ;
- Transitions ;
- Performance des systèmes d'assainissement ;
- Mobilités du quotidien, mobilités alternatives et itinérance ;
- Travaux ;
- Communication et vie associative.

Concernant la commission « Stratégie d'aménagement durable et habitat », celle-ci pourra, selon l'avancement du PLUi, être élargie à l'ensemble des maires.

Les modalités de composition proposées sont les suivantes :

- chaque commission sera composée de 15 membres ;
- chaque commission est ouverte aux conseillers municipaux, dans la limite de 5 conseillers municipaux au total ;
- chaque conseiller municipal pourra siéger dans une seule commission ;
- chaque commune pourra désigner jusqu'à deux conseillers municipaux.

Ces modalités permettront d'assurer une représentation équilibrée de l'ensemble des communes au sein de chaque commission.

Le Président de la CCTHPN assurera la présidence des commissions. Le vice-président en charge de la thématique concernée assurera les fonctions de vice-président rapporteur auprès du bureau communautaire.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé du Président Dominique DURAND, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, **DÉCIDE** :

- d'**ADOPTER** les modalités de composition des commissions telles que décrites ci-dessus ;
- de **DIRE** que les maires seront chargées de faire remonter les propositions de désignation de leurs conseillers municipaux selon les modalités définies au plus tard le 30 juin 2026 ;
- de **PRÉCISER** que les conseillers communautaires devront faire connaître leurs souhaits de participation aux différentes commissions au plus tard le 30 juin 2026.

L'objectif est d'instituer et d'arrêter définitivement la composition des différentes commissions lors de la prochaine assemblée communautaire.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
 Au registre sont les signatures.
 Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
 le 26/05/2026

Le Président,
 DURAND Dominique


